

Annexe 2 : Procès-verbal de synthèse et réponse du porteur de projet

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Au représentant de l'entreprise SABATIER

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Anne SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets situé 112 route de Saint-Michel à La Couronne s'est déroulée du lundi 5 septembre 2022 au mercredi 5 octobre 2022.

Elle a fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par affichage et parution dans la presse locale complétées par la mise en ligne de l'avis et du dossier.

Durant toute cette période, un registre et un dossier ont été tenus à la disposition du public à la mairie de la commune de La Couronne. La préfecture de la Charente a mis en ligne le dossier d'enquête et ouvert une boîte mail spécifique.

Par ailleurs, j'ai tenu 5 permanences à la commune.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement, je vous communique donc ci-après le procès-verbal de synthèse. Aucune observation n'a été déposée. Je ne vous joins donc pas de copie du registre d'enquête. Par contre la lecture du dossier appelle de ma part quelques interrogations objet de ce procès-verbal.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser sous 15 jours votre réponse éventuelle à ces observations (Cf. article R.123-18 du code de l'environnement).

Remis personnellement au représentant de la société Anne SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION le 12/10/2022

A Ruelle sur Touvre le 12/10/2022

Le commissaire enquêteur

Éric DEMAISON



RABSTEAU


Procès-verbal de synthèse

La lecture du dossier appelle de ma part deux types d'observations :

1. **Comment prenez-vous en compte les demandes particulières formulées par le SDIS dans son courrier du 3/12/2021 ? Cela concerne les prescriptions suivantes :**

- La demande d'accès nord au site,
- L'accès aux bâtiments et installations (telles qu'elles sont caractérisées par le Service),
- L'adaptation de la défense extérieure contre l'incendie (y compris prise en compte des documents techniques D9 et D9A de juin 2020),

et l'ensemble des 17 préconisations formulées et particulièrement :

- Les études de flux thermiques pour l'incendie de l'ensemble des zones de stockage centre,
- La transmission des résultats de différents scénarios,
- La résistance coupe-feu de degré 2h du mur de séparation entre le bâtiment de stockage des déchets ferreux et non-ferreux de l'atelier de maintenance et du stockage DIB,
- La nomination claire et sans ambiguïté de tous les bâtiments du site.

2. **Le dossier d'enquête envisage un certain nombre de dépenses de réfection, d'investissement ou de mise à niveau du site soit pour limiter son impact (Etude d'impact) ou aider à la réduction du risque (étude de dangers et le rapport d'accident de décembre 2016). Certaines sont probablement faites d'autres sont planifiées. 2 tableaux synthétiques récapitulent les principales, [p85 Etude d'impact] et [p151 Etude de dangers]. Où en sont ces investissements lesquels sont réalisés ? Quelle est la programmation des autres ? De nouveaux sont-ils identifiés et quel est leur calendrier prévisionnel ?**

Société Anna Sabatier TRI RECYCLAGE VALORISATION

Réponse au procès-verbal de synthèse rédigé par Monsieur le Commissaire Enquêteur

1°) Concernant les demandes formulées par le SDIS :

Le site est accessible par trois entrées situées le long de la route de Saint-Michel. Ces entrées sont dimensionnées pour l'accès des Poids-Lourds et disposent chacune d'une réserve incendie avec raccord pompier, d'un volume unitaire de 40 m³. Tous les bâtiments sur le site sont accessibles par des voies lourdes et se limitent à :

- **Un hangar de protection des Intempéries de la presse à carton**
- **Un atelier de mécanique et un hangar de stockage de métaux attenant**
- **Un centre de tri de DIB sur alvéoles (en arrêt d'exploitation)**
- **Les bureaux avec un pont-bascule attenant**
- **Un local social réservé au personnel**

L'ensemble de ces bâtiments sont équipés de système de protection incendie et sont suffisamment éloignés les uns des autres pour éviter toute propagation en cas d'incendie et l'étude des flux thermiques et scénarios incendie ont été pris en compte.

2°) Concernant les investissements de réfection et mise à niveau pour réduire les risques et limiter l'impact.

De nombreux travaux de nettoyage et réduction des stocks ont déjà été effectués avec une organisation limitant les stockages Intempestifs et leur évacuation régulière vers les filières dédiées.

L'entreprise Sabatier va céder la gestion de son exploitation à la fin de l'année à une nouvelle structure dirigée par Bruno Raboteau et ses deux fils qui travaillent dans l'entreprise et connaissent parfaitement la situation.

Cette nouvelle structure, locataire du site, procédera aux investissements nécessaires à une exploitation de l'activité en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur ainsi qu'aux aménagements qui seront imposés par le nouvel arrêté d'exploitation. D'ores et déjà, un programme de travaux, étalé sur 36 mois, est prévu dès l'obtention de l'arrêté et plus particulièrement concernant la création de cellules en béton armé de stockage pour les métaux et ferrailles, l'imperméabilisation des sols par bitume ou béton des zones de stockage et de tri au sol, élévation d'un mur coupe-feu entre la partie stockage carton et celle des métaux et l'atelier de maintenance.

Fait à La Couronne, le 25/10/2022

Anna Sabatier TRI RECYCLAGE VALORISATION